Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 21 septembre 2023

TIC ET TOQUE/BADAM

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 21 septembre 2023 sous réserves d'incidents

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Séverine FLANDRIN, Notaire de la société à responsabilité limitée « Séverine FLANDRIN, Notaire », titulaire d'un Office Notarial à PIERRELATTE, 1, rue Jean Mermoz, le 1er septembre 2023, enregistré au SPFE VALENCE 1, le 7 septembre 2023 Réf 2604P01 2023 N 1459
La Société dénommée **TIC ET TOQUE**, dont le siège est à BOLLENE (84500) Centre Commercial E. Leclerc, identifiée au SIREN sous le numéro 829 186 303 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.
A CEDE A :
La Société dénommée **BADAM**, dont le siège est à BOLLENE (84500) 24 F rue François Mauriac, identifiée au SIREN sous le numéro 832 161 525 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON.
Le fonds de commerce de restauration rapide à emporter, vente à emporter de glaces, de débit de boissons, crêpes et de gaufres sis à BOLLENE (Vaucluse) Centre Commercial E. Leclerc, lui appartenant, connu sous le nom commercial TIC ET TOQUE, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AVIGNON, sous le numéro 829 186 303.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour DIX-HUIT MILLE SEPT CENT QUARANTE-DEUX EUROS (18.742,00 EUR), au matériel pour VINGT ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE-HUIT

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 21 septembre 2023

EUROS (21.258,00 EUR).
Le CESSIONNAIRE est propriétaire du fonds cédé à compter de ce jour et en a la jouissance par la prise de possession réelle et effective à compter de ce même jour.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office de Maître DAYRE, notaire, BP 39, 84502 BOLLENE CEDEX où domicile a été élu à cet effet
Pour insertion
Le notaire.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !